

Conseil d'établissement – École St-Gérard
Le jeudi 14 novembre 2024, à 18h30

Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école St-Gérard, tenue le jeudi 14 novembre 2024 à 18h30 au 505 rue Liège Est, à Montréal.

PRÉSENTS :

Parents: Alexandra Dumont, Roch Dupervil, Karine Brunet, Jonathan Brassard-Potvin, Nicolas Sangaré, Pascale Savage-Blanchard

Parents substituts : Mouloud Smaili

Enseignants: Tristan Goguen, Dominique Aubin

Représentante service de garde : Geneviève Perrault

Directrice: Jacinthe Nolin

Membre de la communauté : Mme Boucher, Patro Villeray

Étaient absents : Kim Boissonneault, Ophélie Rivière

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1 Ouverture de la rencontre à 18h38

1.2 Mot de bienvenue

1.3 Quorum constaté à 18h43

1.4 Nomination d'un.e secrétaire, Alexandra Dumont, et d'un gardien du temps, Tristan Goguen.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2024

Proposé par Geneviève Perreault, appuyé par Alexandra Dumont d'adopter le procès-verbal sans modifications.

4. Suivi du procès-verbal du 1^{er} octobre 2024

4.1 Utilisation des écrans

4.2 Rappel formation obligatoire

5. Parole au public

Mme Boucher (6-12 ans) nous informe que le 3 décembre prochain aura lieu une rencontre au Patro pour concertation afin de savoir comment les organismes peuvent supporter la vague de nouveaux arrivants.

Elle rappelle que le Patro est toujours présent avec le parascolaire. Le recrutement de personnel est un défi pour eux, mais ils constatent que la demande et l'intérêt des enfants sont au rendez-vous. La prochaine session débutera le 27 janvier 2025, les inscriptions se feront à partir du 15 janvier à 10h. Les membres parents du CÉ rappellent à Mme Boucher que plusieurs parents de l'école ont nommé que 10h est une heure qui ne convient pas à tout le monde pour ouvrir les inscriptions, l'information sera remontée en suggérant midi.

Mme Nolin souligne que nous apprécions le service offert par le Patro et que la présence des animateurs et entraîneurs sur place est un plus-value pour les élèves de l'école Saint-Gérard. Toutefois, les élèves de l'accueil qui sont transportés en transport scolaire n'ont pas accès aux activités. L'idée de proposer une programmation sur l'heure du dîner est soulevée (11h30-12h45).

6. Études des dossiers

6.1 Réglementation du service de garde

Comme chaque année, le CSSDM envoie le modèle de réglementation mis à jour. Cette année, il y aura peu de changement, mais la tarification des journées pédagogiques de base subiront une hausse. On reçoit une subvention de 8,50\$ par jour par enfant. Notre tarif de base est à 11\$, le service de garde souhaite augmenter à 13\$ par jour, par enfant. (la fourchette règlementaire imposée se situe entre 11\$ et 16\$ par jour, par enfant). L'objectif de la hausse serait double : offrir une plus grande variété d'activités pour les enfants et s'approcher de la moyenne des écoles avoisinantes. La hausse permettrait d'absorber des frais supplémentaires de matériel qui bénéficieraient à tous les élèves utilisateurs du service de garde.

L'Annexe 1 : pj qui sera envoyée aux parents en garde partagée pour connaître le mode de tarification préféré par la famille.

La nouvelle réglementation s'appliquera à partir du 6 janvier, si elle est adoptée.

Proposé par Geneviève Perreault, approuvé par Nicolas Sangaré

6.2 Journées pédagogiques

Geneviève Perreault nous informe que la semaine prochaine, les enfants partiront au Centre des Sciences en métro. Cela a permis de garder les frais plus bas, mais c'est une première expérience pour les enfants cette année. Trois éducatrices sont ajoutées pour accompagner les groupes pour faire le déplacement jusqu'à la station de métro Champ-de-Mars et les 6^e année accompagneront des plus jeunes. Le ratio éducatrice/enfant est ainsi diminué à 1/15 ou 1/16 plutôt que 1/20. 148 enfants participeront à l'activité. Ils quitteront le Centre des Sciences vers 14h et seront de retour à l'école vers 14h45 et seront attendus à la station de métro Crémazie par Mme Nolin.

Une animation dans une des journées éducatrices serait ajoutée : Un atelier culinaire animé par la Fondation Choix du Président au prix de 2400\$ soit le 18 février ou les deux JP en 25 avril et 6 mai 2025. Les frais seraient couverts par la subvention offerte par la Fondation Choix du Président.

Enfin, Mme Perreault mentionne que l'achalandage du service de garde a augmenté cette année par rapport à l'an dernier.

6.3 Comité consultatif parents utilisateurs

Une consultation au CÉ dans tous services de garde, on propose aux parents s'ils veulent constituer un comité consultatif des parents utilisateurs du service de garde. Il s'agit d'un comité de consultation, mais de décision. Ainsi, les parents qui constitueraient cette instance ne seraient pas élus par les parents de l'école, comme c'est le cas des parents qui siègent au CÉ.

Roch Dupervil demande quelle serait la plus-value de ce type de comité pour notre école? Réponse de Mmes Nolin et Perreault : les propositions passent d'abord par le comité consultatif, puis les points sont apportés ensuite au CÉ. Pour les parents, ça peut permettre d'aborder plus d'enjeux

Mouloud Smali demande si cela permettrait de canaliser les commentaires des parents pour être plus efficient? Réponse de Mmes Nolin et Perreault : oui, mais il serait question de sujets de discussion qui touchent à l'ensemble des enfants qui fréquentent le SDG, pas de traiter des requêtes individuelles.

Jonathan Brassard-Potvin se questionne sur les objectifs auquel on serait en mesure de s'attendre avec ce comité et sur la gouvernance du comité. Il soulève une inquiétude à l'effet qu'on pourrait dédoubler les rencontres pour les parents du CÉ qui souhaitent aussi faire partie du comité consultatifs.

Roch se questionne sur la charge de travail que pourrait représenter le recrutement de plus de parents. Il soulève que depuis qu'il est sur le CÉ, il sent qu'on a toujours eu la liberté de s'exprimer et d'échanger de manière transparente et exhaustive. Geneviève mentionne que des parents pourraient ne pas souhaiter siéger au CÉ, mais tout de même vouloir s'impliquer dans un comité restreint.

Geneviève l'a vécu à Ste-Cécile et les sujets abordés étaient par exemple : les ustensiles en plastique et la qualité des collations.

Mme Nolin mentionne qu'il n'y a pas de date limite pour prendre cette décision et propose que l'on reporte au 20 janvier la décision de mettre sur place ce comité ou non. D'ici-là, on pourrait lancer un courriel aux parents pour sonder l'intérêt. **Le conseil est d'accord pour reporter le point au 20 janvier.**

6.4 PTRDI

Nous n'avons pas d'enjeu particulier. Nous aurons un formulaire à compléter séance tenante. On prévoit toujours entre 27 et 28 groupes, un statut quo est prévu pour les trois prochaines années. Notre capacité est de 644 élèves qui est le maximum si tous les locaux étaient utilisés. Mme Nolin fait la lecture du Formulaire. Nous avons lu l'Acte d'établissement et les articles pertinents de la LIP.

6.5 Ventilation des budgets

8.5.1 Surplus et déficits 2023-2024

La situation financière va bien, mais l'an dernier le budget s'est terminé avec un déficit de 24 000\$. Par contre nous avons reçu cet été un remboursement de 79 000\$ provenant des pertes de revenu en lien avec la grève de la part du gouvernement, donc nous terminons l'année avec un surplus qui a été distribué par de l'aide interécoles.

8.5.2 Rapport situation financière CÉ 2024-2025

Les prévisions actualisées sont dans le négatif, mais on a de l'argent qui sera décentralisé autour du mois de février, donc ce n'est pas le portait complet. On risque d'avoir un léger surplus en lien avec le salaire du service aux élèves, car des postes ne sont pas comblés. On a reçu un appel d'offre pour des services en orthophonie donc nous aurons des

orthophonistes du privé. Une rencontre est prévue lundi avec les orthopédagogues pour prioriser certains élèves pour des services et de l'orientation.

Dans le fonds 4 (anciennes campagnes de financement faites par l'OPP ou des dons et financements) il y a 8 000\$ de disponibilités, plus 15 000\$ pour un total de 23 454\$.

Dans le fonds Allocation supplémentaire : de l'argent a été décentralisé pour le CCQ. L'aide alimentaire est actuellement dans le négatif, mais toute la somme n'a pas été reçue, la suite arrivera en février.

Le plan de rattrapage mis en place à la suite de la grève des enseignants à l'automne 2023 se termine à la fin du mois de novembre 2024 (mesure 15026), mais la mesure 15021 se poursuit (tutorat). L'argent qu'on a en surplus à cause des postes vacants permet d'utiliser des sommes pour libérer les enseignants (concertation, planification, travail administratif)(mesure 15025).

L'année dernière, dans les résultats de la consultation que les parents du CÉ ont tenu auprès des élèves, l'installation de buts de soccer et de tables à picnic dans la cour d'école sont ressortis. Mme Nolin a déposé une soumission pour avoir un grillage coloré qui servirait de but de soccer qui s'élève à 24 000\$. Une demande a été faite auprès de la Fondation de l'école Saint-Gérard, mais le montant leur a semblé trop élevé, mais en guise de contre-proposition, il a été proposé que l'école en paie une partie et que la fondation en paie une autre partie. Ainsi, l'école paierait 20 000\$ cette année puis la Fondation rembourserait 5 000\$ cette année et 5 000\$ l'an prochain.

Dominique Aubin mentionne qu'elle a vécu le concept dans une autre école et trouve que l'investissement pourra être durable et plaisant pour les enfants.

Jonathan demande s'il serait possible d'avoir des paniers au-dessus des buts.

Karine Brunet mentionne faire confiance en la proposition et considère que le 5 000\$ x2 demandé à la Fondation + 20 000\$ de la part de l'école est raisonnable. Le CÉ est d'accord.

8.6 Modalités anglais enrichi 2024-2025

Il est précisé que le modèle offert en 6^e année à l'école Saint-Gérard est de l'anglais enrichi, car c'est 3 mois d'anglais, plutôt que 6 mois (intensif). L'an dernier, il avait été déterminé qu'on conserverait le statut quo. La grille matière doit être présentée au CÉ, mais l'horaire de l'anglais enrichi ne nous avait pas été présenté, par souci de transparence, il est présenté aujourd'hui.

La classe combinée a été en anglais depuis 3 mois. Le 26 novembre prochain, ils retournent en académique pour 6 mois en continu. Les 2 groupes de 6^e année font un modèle 2 semaine, 2 semaines pour les derniers 6 mois de l'année, avec une période de décroisement par année. **Point à approuver.**

Un comité a été mis sur pied dans le personnel de l'école, il est constitué de personnes concernées au 3^e cycle, pour décider si on garde l'anglais enrichi pour tous ou si on fait une sélection d'élèves pour 2 groupes pour de l'anglais intensif.

Pascale Savage-Blanchard souligne que ça a été un choc pour les élèves de 5^e année de la classe combinée de débiter en anglais.

Jonathan mentionne constater que des parents sont inquiets de voir un changement s'opérer et questionne si on est suffisamment outillés pour participer à cette prise de décision.

Mme Nolin précise que le souhait de l'école est le suivant : répondre aux besoins de tous les élèves afin de permettre à tous les élèves de réussir leur 6^e année pour être admis dans une école régulière au secondaire.

Il semble toutefois y avoir un manque de données probantes qui démontrent l'impact de l'anglais intensif sur la réussite éducative. Le contexte de la population desservie par l'école Saint-Gérard a changé depuis 20 ans, le personnel de l'école constate une plus grande proportion d'enfants bilingues. De plus, l'école est désormais un point de service pour les enfants qui viennent de l'accueil.

Les enseignants soulignent qu'il n'est pas question de supprimer le programme, mais surtout de se questionner sur la réussite de tous les élèves afin de permettre à tous d'avoir des conditions gagnantes pour réussir. La rétention du personnel au 2^e cycle fait aussi partie des préoccupations derrière la réflexion. Quant à l'accueil, on remarque que parfois les parents repoussent l'entrée au régulier à la 1^{ere} année du secondaire afin de permettre à leur enfant de maîtriser davantage la langue française.

Pour répondre à la question du 2semaines/2semaines, Karine mentionne que les enseignants sont les mieux placés pour juger. Tout le monde est d'accord.

L'horaire est Proposé par Roch Dupervil, appuyé par Karine Brunet

9. Sorties éducatives

Ajouts : Printemps 2025 sortie à la Maison de la Culture pour tout le 1^{er} cycle en autobus scolaire.

Sortie pour les maternelle Accueil et 1^{er} cycle accueil 11 décembre à la Maison théâtre Avril (4 et 11) sortie à Pointe-à-Cailière pour tous les élèves de 3^e année.

Proposé par Karine Brunet, appuyé par Roch Dupervil

Il est confirmé que le voyage à Québec aura lieu les 14 et 15 mai 2025

10. Campagnes de financement

10.1 Spectacle de Noël

Gisella est seule pour planifier le spectacle, donc il faudra travailler fort pour que le spectacle puisse avoir lieu. Le spectacle sera sans doute moins gros avec une prévente offerte aux parents des enfants du spectacle.

Proposé par Geneviève Perreault, appuyé par Karine Brunet

11. Droit de parole aux membres du Conseil

11.1 Directrice

Mme Nolin nous informe d'une démarche qui va s'entamer auprès du SDG pour se pencher sur le parcours de l'enfant. Il sera notamment question de réfléchir aux transitions et aux lieux utilisés. Accompagnés par une équipe de deux CP du CSS, les éducatrices prendront part à deux formations les 27 novembre et 10 décembre 2024. L'an dernier, l'importance accordée au code de vie à l'école était ressorti dans les consultations des élèves et des enseignants. L'intention sera de se doter de règles

communes pour les jeux dans la cour, pour l'utilisation du matériel de la cour, des surveillances à l'intérieur et à l'extérieur tant quand ce sont des éducatrices, des TES et enseignants qui sont responsables de la surveillance. Ensuite, il y aura intégration de ces règles communes dans le plan de lutte afin d'assurer une cohérence dans les interventions, de diminuer les incidents et d'augmenter le sentiment de sécurité, en plus d'harmoniser la communication entre les intervenants.

Les équipes se rencontrent dans les prochaines semaines pour réviser les PI et les parents seront interpellés.

Article 96.15 de la LIP exige qu'on avise le CÉ pour tous changements aux normes et modalités. En ce sens, dans trois groupes, soit un groupe de maternelle, un groupe de 4^e année et un groupe de 6^e, qui ont un remplaçant, les notes du bulletin seront remises au plus tard le 18 décembre afin de permettre à l'enseignant remplaçant d'émettre un jugement professionnel.

Tous les parents recevront un document de modulation des compétences pour savoir quelle compétence est évaluée quand.

Notes seront émises dans Mozaik-Parent le 20 novembre prochain.

Rappel : les réinscriptions des élèves pour l'an prochain est en cours. Les parents doivent confirmer dans Mozaik Parents.

11.2 Enseignants

Point abordé par Mme Nolin au nom de l'enseignant M. Olivier : celui-ci a suggéré l'initiative d'introduire des vêtements à l'effigie des Éclairs pour tous les élèves.

Une levée de fonds pourrait avoir lieu avec La Fabrique à projets, les montants serviront pour soutenir les initiatives sportives à l'école.

Les parents seront consultés et l'idée serait d'implanter le projet pour l'an prochain.

11.3 Personnel de soutien

Décloisonnement au service de garde : les enfants semblent satisfaits, donc c'est un succès. Il reste à valider s'il y a eu moins de parents qui viennent chercher leur enfant entre 15h et 16h.

11.4 Parents

Mini Basket : Nicolas demande s'il serait possible de discuter des budgets du Mini Basket. Mme Nolin explique que c'est désormais une activité parascolaire gérée par le SDG. Les parents des élèves qui y participent paient 120\$ annuellement, puis les tournois sont payés à partir de ce montant. Le montant a aussi permis de payer les t-shirts. La Fondation continue de soutenir en payant des camisoles ou des ballons.

Les finances pourraient être présentées dans des CÉ ultérieurs.

Jonathan souligne que les parents qui ont payé des inscriptions l'an dernier ont payé des ballons cette année.

Remplacements : Nicolas mentionne que parfois, la présence des remplaçant entraîne une rupture des habitudes des enfants. Mme Nolin mentionne qu'elle se concentre sur la continuité pédagogique grâce à du soutien des collègues. Du reste, la

gestion de la classe et l'organisation du matériel appartient à chaque enseignant remplaçant.

Karine mentionne qu'une communication a été envoyée pour noter que le poste sera envoyé à l'affichage, mais on n'a pas eu d'autres informations. Elle aurait aimé avoir un suivi. Elle précise qu'être informé, ça rassure, même si on comprend que la situation de recrutement est difficile. Mme Nolin entend le besoin des parents d'être plus informés. Les suppléants n'ont pas accès à Mozaik.

Pascale se questionne aussi s'il y a une continuité au niveau pédagogique.

Jonathan mentionne qu'il y a beaucoup de chamboulement dans certaines classes et que cela semble impacter les enfants de manière importante et il souhaite que l'intégrité affective des enfants soit respectée. Mme Nolin mentionne que des membres du personnel (TES, SDG, DÉ) sont présents pour soutenir la personne remplaçante afin qu'elle soit capable de s'installer dans la classe où elle enseigne.

Consultation pour l'an prochain :

Karine propose de réfléchir d'ici la prochaine rencontre sur ce qu'on veut sonder.

15. Levée de l'assemblée

Proposé par Roch Dupervil, appuyé par Alexandra Dumont à 21h34



UNOVA
11800 Avenue Adolphe-Caron
Montréal QC
Canada H1E 7J3
T: 514-788-8809
Sans frais : 877-518-8809
info@unova.ca

Soumission

Date	2024-09-19
De	MBB

A:

Véronique Savard
Centre de services scolaire de Montréal

Projet	
SU24-133 École Saint-Gérard	
F.O.B.	Date de livraison

Item	Code de produit	Description	Qté	Prix unitaire	Prix total
	EP-SKS-PCF-H	But de soccer et clôture à ballons - configuration H	4	5,980.00 \$	23,920.00 \$
<p>Le prix inclut la fourniture et l'installation, l'excavation, les sonotubes et la coulée de béton.</p> <p>Une adresse de livraison vous sera demandée, afin que vous puissiez, si des délais de chantier surviennent, assurer la mise en entreposage des équipements commandés. Si nous devons conserver les équipements dans nos entrepôts au-delà de la date de livraison prévue, des frais d'entreposage de 3\$ par pied carré par mois seront appliqués.</p>					
Transport et manutention					500.00 \$
Sous-Total				CAD	24,420.00 \$
TPS				5%	1,221.00 \$
TVQ				9.975%	2,435.90 \$
Total					28,076.90 \$

TPS : 138790043RT0001

TVQ : 1016976080TQ0001

Termes et conditions :

- Paiement par chèque ou virement bancaire. Tout contrat sujet à une dénonciation doit être fait par chèque certifié.
- Termes de paiement Net 30 jours, 2% d'intérêt sur passés dûs, sauf si autres termes déterminés à la signature du contrat.
- Transport et livraison inclus si l'installation est prise en charge par Techno Aire de jeux inc. Unova.
- Frais applicables si le lieu de livraison n'est pas facilement accessible.
- Le prix n'implique aucun coût additionnel relativement à un obstacle aérien (au-delà de 13'-6") ou souterrain (à moins de 4' de la surface).
- Tous frais encourus par les travaux et retards occasionnés par la découverte d'un obstacle aérien (au-delà de 13'-6") ou souterrain (à moins de 4' de la surface) sont à la charge du client.
- Le client est responsable de tous les travaux du site avant l'installation, sauf indication contraire ci-dessus.
- Le client est responsable de l'enlèvement de tout équipement et/ou obstacle existant avant l'installation, sauf indication contraire ci-dessus.
- Aucun matériel de surfacage ne peut être installé avant le processus d'excavation et d'installation de l'équipement, sauf indication contraire ci-dessus.
- Tout retard de chantier occasionné par un autre sous-traitant sera à la charge du client.
- Le site doit être une zone bien drainée, au niveau le plus bas possible, ne dépassant pas 1" dans 10' de pente ou de changement d'élévation, incluant toute zone de sécurité.
- La surveillance de chantier est assurée par l'entrepreneur général hors des heures d'exécution des travaux par Techno Aire de jeux inc. Unova.
- Seuls les équipements installés par l'équipe d'installateurs recommandés par Techno Aire de jeux inc. Unova seront couverts par la garantie lors de l'installation.
- L'installation complète doit être conforme aux spécifications du fabricant.
- L'utilisation du jeu doit être faite de façon adéquate et doit correspondre aux spécifications du fabricant.
- Advenant le non-respect des conditions mentionnées ci-dessus, des frais supplémentaires seront applicables.
- Soumission valide 60 jours.
- Livraison 8 à 14 semaines ou selon la disponibilité des matériaux à compter de la réception de la confirmation de commande signée.
- Une adresse de livraison vous sera demandée, afin que vous puissiez, si des délais de chantier surviennent, assurer la mise en entreposage des équipements commandés. Si nous devons conserver les équipements dans nos entrepôts au-delà de la date de livraison prévue, des frais d'entreposage de 3\$ par pied carré par mois seront appliqués.**
- Dépôt à la commande: 25% de du total de la facture
- Des frais de retard de paiement de 12% annuellement seront appliqués à partir de la date d'échéance de la facture

